

Prélèvement à la source :

Une progression guidée « pas à pas » d'accès à PASRAU
et une instruction pour accompagner les collectivités

Pour aider les collectivités locales à préparer en 2018 la mise en œuvre du prélèvement à la source (PAS) au 1^{er} janvier prochain, la Direction Générale des Finances Publiques a publié deux documents :

- une [progression guidée](#) « pas à pas » d'[accès à PASRAU](#)
- une [instruction](#) qui détaille les [actions à mener sans tarder](#) et présente les [modalités de gestion](#) comptable et financière du PAS [à respecter en 2019](#)



[En cliquant sur les liens ci-dessous vous pouvez consulter et télécharger directement les documents :](#)

- Accéder à la progression guidée « pas à pas » d'accès à PASRAU [\(accès ici\)](#)
- Accéder à l'instruction détaillant les actions à mener rapidement [\(accès ici\)](#)
- Accéder à la rubrique dédiée sur le site [\(accès ici\)](#)
- Accéder à l'espace « collecteurs » du site prélèvement à la source [\(accès ici\)](#)